



**PRÉFÈTE
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels,
Agricoles et Forestiers de l'Ain**

Bonjour

Vous avez saisi la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF 01) le 16 octobre 2024 pour avis sur l'élaboration du PLUi-H de Villefranche Agglomération Beaujolais Saône.

La commission a été consultée au titre des articles

- L151-12 (extensions et annexes des bâtiments d'habitation en zones A et N)
- L151-13 (STECAL à Jassans-Riottier)
- L143-20 (consommation des ENAF)

Le délai de réponse des membres de la commission était fixé au 7 janvier 2025.

Le quorum n'ayant pas été atteint, l'avis de la CDPENAF de l'Ain est réputé favorable au 8 janvier 2025.

Fait à Bourg-en-Bresse
Le 8 janvier 2025


Stéphane VERTHUY
chef du service urbanisme et risques